

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 09 Septembre



CIAS
AU COEUR
DES
3 CANTONS
Pays de
La Force
Bergerac 2
Sigoulès

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Salle de réunion 1^{er} Etage Maison des Services Publics à La FORCE
sous la Présidence de Madame TOURENNE Marie-Christine.

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de convocation : Le 22/08/2025**Nombre de Membres :**

En exercice : 25
Présents : 17
Votants : 18
Pouvoirs : 01

PRÉSENTS :

BLANC Gilbert
BORDERIE Martine
COLLAS Philippe
DIVET Dominique
JEGU Sandra
KAUFLING André
LEBERON Joelle
LEKIEFFRE Nathalie
MAGNAUD Claude
MAYET Marie Christine
MOQUAY Nicole
PORTOLAN Jean-Claude
RAGOT Dominique
REYSSET Christian
RIVIERE Sylvie
TOURENNE Marie Christine
VEDELAGO Stéphanie

Accueil de jour du bergeracois
PRIGONRIEUX
LE FLEIX
Action Vacances Jeunes 24
LAMONZIE MONTASTRUC
Secours Populaire Français
SIGOULES ET FLAUGEAC
Association des Paralysés de France
Maladie Rare – Syndrome de Cohen International
QUEYSSAC
Terre des enfants
ST LAURENT DES VIGNES
Représentant UDAF
CREYSSE
CUNEGES
GARDONNE
MONFAUCON

Objet :

Création de postes
dans le cadre du
dispositif du Parcours
Emploi Compétences
21h/hebdo

EXCUSÉS :

BEAUVAIS Patricia
COMMUNAL Maryline
CORNU Martine
FRANZ Isabelle
GARDETTE Régine
IRAGNE Caroline
LACHAUD Valérie
ROBERT Magali

Question de Culture
St PIERRE D'EYRAUD
ASSOCIATION L'ATELIER
SAINT NEXANS
COURS DE PILE
CIDFF
LYLIBELLE
Secours Catholique

POUVOIRS :

FRANZ Isabelle à
(Quorum 13)

BORDERIE Martine

N° C 0037/ 2025

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Reçu en
Préfecture
ou
Sous-
préfecture
Le :
Publié ou
notifié
Le :

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois minimum et 12 mois maximum (renouvelables par période de 3 mois sous réserve du renouvellement de la convention avec l'Etat) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame la Présidente propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : 1 poste d'Agent polyvalent de jardinage et petits travaux (Agent technique)
- Durée des contrats : 6 mois minimum
- Durée hebdomadaire de travail : 21 h
- Rémunération : SMIC + prime annuelle 260,04€ soit 21,67€ / mois

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec FRANCE TRAVAIL ou CAP EMPLOI et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, 18 voix (Dix-huit voix) pour,

- **DECIDE** de créer 1 Poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
1 poste d'Agent polyvalent de jardinage et petits travaux (Agent technique)
- Durée des contrats : 6 mois minimum
- Durée hebdomadaire de travail : 21 h
- Rémunération : SMIC + prime annuelle 260,04€ soit 21,67€ / mois

- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

La Force,
Le 09 septembre 2025
La Présidente
TOURENNE Marie-Christine

Reçu en
Préfecture
ou
Sous-
préfecture
Le :
Publié ou
notifié
Le :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et informe qu'il pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification et sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Document à caractère exécutoire compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme